

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département des Hauts-de-Seine

SERVICE GESTIONNAIRE : Département des Hauts-de-Seine - fse

CODE ET INTITULE : IDF-OI1620 Ile-de-France_

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

2.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Externe : Les acteurs du territoire œuvrant dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 548 862 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 12/05/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 01/09/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen + (FSE+) constitue le principal instrument financier de l'Union européenne en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale. Le programme FSE+ est régi par les règlements (CE) n°2021/1060 et n°2021/1057. Sur la période 2021-2027 le FSE+ est marqué par un élargissement de son intervention : des publics nouveaux, des dispositifs nouveaux. En France, les grandes lignes d'intervention de ce fonds sont précisées dans le Programme national FSE+ « Emploi, Inclusion Jeunesse Compétences »



2021- 2027. Le programme traduit ainsi des « besoins d'investissement hautement prioritaires » pour la France autour de trois grands sujets :

- L'accès à l'emploi, l'économie sociale et la modernisation du service public de l'emploi ;
- L'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- L'inclusion sociale active des groupes et régions les plus défavorisés ;

La gestion est répartie entre un volet central, piloté par la DGEFP, et des volets déconcentrés confiés aux préfets de région (DRIEETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI).

Pour la période de programmation européenne 2021-2027 du programme national du FSE+, le Département des Hauts-de-Seine en tant qu'organisme intermédiaire (OI) s'est vu déléguer dans le cadre de la convention de subvention globale 10 182 174€ correspondant à 70% de l'enveloppe notifiée. Cette enveloppe est attribuée par le préfet de région via la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) Île-de-France.

La stratégie du Département des Hauts-de-Seine dans sa gestion de cette enveloppe budgétaire FSE+ porte sur :

La Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi :

Objectif Spécifique H (**OSH**) - Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle.

Objectif Spécifique L (**OSL**) - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi. Il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, ou à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants par exemple).

La Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative :

Objectif Spécifique A (**OSA**) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et /ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation etc.).

THÈME : Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et accompagnement des jeunes de moins de 30 ans vers et dans l'emploi.